

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2015

Le trois novembre deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER

Absents excusés : Nathalie GARBACIAK, Sonia SCHMIDT, Frédéric OSTERTAG et Tania MUHLMAYER (procuration donnée à Stéphanie GUIMIER, Lucienne GILG, Florence SCHWARTZ et Bernard BOUTONNET)

Absents : Erik GARCIA et Corinna BUISSON

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015
- 4) Affaires financières :
 - a) *Inscription en non-valeur de produits irrécouvrables*
 - b) *Budget supplémentaire 2015 (DM1)*
- 5) Etat prévisionnel des travaux, programme de coupes 2016 et état d'assiette 2017 en forêt communale
- 6) Evaluation du personnel : détermination des critères d'évaluation dans le cadre de l'entretien professionnel
- 7) Désignation d'un représentant à la commission administrative du CCAS
- 8) Rapport d'activité 2013-2014 de la communauté de communes
- 9) Schéma départemental de coopération intercommunale : avis
- 10) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et le représentant de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- samedi 7 novembre à la salle des fêtes : Loto de l'ASB
- dimanche 8 novembre à la salle des fêtes : forum de l'alimentation par l'AGF
- mercredi 11 novembre : célébration de l'anniversaire de l'armistice
- mercredi 11 novembre à 17h00 à la salle des fêtes : conférence sur la maladie de Lyme par l'AGF
- jeudi 12 novembre à 18h00 à l'hôtel de ville : commission administrative du CCAS
- vendredi 13 novembre à 19h00 à la salle des fêtes : sportifs méritants 2014/2015
- samedi 14 novembre à 9h30 à la salle des fêtes : réunion d'information pour les conseillers municipaux de la COCOBEN sur la fusion des 3 communautés de communes
- mercredi 18 novembre à la médiathèque : spectacles de conte pour les petits « Contenbulles » à 15h30 et « Petites histoires mijotées » à 17h00 par Isabelle MARX
- jeudi 19 novembre à 20h00 : commission de la culture
- samedi 21 novembre à 14h00 : opération « un arbre, une vie » avec les enfants nés en 2012
- samedi 21 novembre à 20h00 à la salle des fêtes : soirée humour, organisée par l'OMF avec le comique Laurent ARNOULT
- mardi 24 novembre à partir de 19h00 : finales du tournoi d'hiver du TC BENFELD au complexe sportif
- mercredi 25 novembre à 20h00 : commission de la communication
- du jeudi 26 au samedi 28 novembre : collecte de produits pour la Banque Alimentaire. Mme Mona PAJOLE appelle les conseillers à participer à cette collecte en assurant des permanences dans les différentes surfaces commerciales participantes et fait passer un planning d'inscription, tout en indiquant les importants besoins et les services rendus par ce biais à de très nombreux bénéficiaires
- vendredi 27 novembre à 20h00 à la médiathèque dans le cadre des vendredis de la médiathèque : rencontre avec Carole MINKER, pharmacologue sur : les bienfaits des plantes pendant l'hiver
- samedi 28 novembre à partir de 14h00 à la RPA : traditionnelle vente de Noël
- dimanche 29 novembre à la salle des fêtes : fête de Noël des aînés. Mme Nathalie GARBACIAK invite les conseillers à s'inscrire pour la préparation de la salle le samedi 28 novembre et assurer le service le dimanche 29 novembre à partir de 12h00
- du 1^{er} au 3 décembre à la salle des fêtes : bourse aux jouets de l'AGF
- mardi 1^{er} décembre à 17h30, ouverture officielle du calendrier de l'Avent devant l'église
- mercredi 2 décembre à 20h00 : réunion du conseil municipal

- mardi 8 décembre à partir de 17h00 au centre ville : défilé du Saint Nicolas par l'Union des Commerçants
- samedi 12 décembre à 18h30 à la salle des fêtes : fête de Noël du personnel
- dimanche 13 décembre à 16h00 à l'église Saint Laurent : concert organisé par la paroisse au profit de la formation d'un chien d'aide à non voyant
- vendredi 18 décembre à 20h00 à l'église St Laurent : concert de l'Avent par l'Orchestre de Chambre de Sélestat
- dimanche 20 décembre de 14h00 à 17h00 au centre ville : animation de Noël, marché de Noël au cercle catholique, concours de Bredele
- dimanche 20 décembre à 17h00 à l'église St Laurent : concert de Noël animé par les chantres et musiciens de BENFELD
- samedi 26 décembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- jeudi 31 décembre à la salle des fêtes : soirée du réveillon organisée par le Bushido Benfeld

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M Eric KAELBEL, pour une parcelle à bâtir, sise 11 rue des Pêcheurs
- Les conjoints MUNCH, pour une maison d'habitation, sise 13 de Marckolsheim
- Monsieur Nicolas HAHN et Mme Aude KINTZ, pour une lot de copropriété (appartement et dépendances), sis 3a rue Blumstein
- M et Mme Joël CHRISTMANN, pour une maison d'habitation, sise 7 rue de Londres

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel rendu site et services associés pour divers bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 2 ans, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue :

- ES Energie Strasbourg, 26 boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG, pour un montant de 22 128,41 € TTC l'an

Monsieur Christian JAEG estime que malgré la délégation accordée au maire en matière de droit de préemption urbain, les déclarations d'intention d'aliéner présentées en mairie devraient faire l'objet d'une information ou d'une décision du conseil municipal, notamment celles qui concernent des immeubles pouvant avoir un intérêt pour la commune.

Le maire informe que toutes les DIA sont traitées en municipalité et celles qui pourraient présenter un intérêt pour la ville font l'objet d'une présentation au conseil municipal (DIA REIBEL)

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2015

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015 **est adopté par 23 voix pour et 4 abstentions** (Jean-Marc SAAS pour absence à la séance, Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN)

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) Inscription en non valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 9 septembre 2015, Monsieur le trésorier informe qu'il n'est pas en mesure de recouvrer 2 titres de recettes de l'année 2011, à savoir :

- Titre 272 et 430 (article 7062) d'un montant de 62,72 € correspondant à une facture de frais d'écolage de l'école de théâtre d'avril à juin 2012 au nom de Carine DEMANGE suite à un certificat de carence
- Titre 625/2014 d'un montant de 44 € correspondant à la location d'un jardin ouvrier au nom de Monsieur Halil OGUZ

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu la demande présentée par Monsieur le Trésorier,

compte tenu de la nature et du montant des produits à recouvrer,

vu l'avis émis par la commission des finances en date du 27 octobre 2015,

décide

de donner une suite favorable pour l'inscription en non-valeur d'un montant de 106,72 € correspondant à deux factures respectivement des frais d'écolage de l'école de théâtre pour 62,72 € et de location de jardin ouvrier pour 44 €

adopté à l'unanimité

b) budget supplémentaire 2015

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, expose à l'assemblée le détail de la section de fonctionnement et d'investissement du budget supplémentaire 2015, tel qu'il apparaît dans les documents joints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 octobre 2015,

arrête

le budget supplémentaire pour l'année 2015, proposé par le maire, aux montants ci-après :

Section de fonctionnement :

| | |
|--------------|-------------|
| - dépenses : | 80 000,00 € |
| - recettes : | 80 000,00 € |

adopté à l'unanimité

Section d'investissement :

| | |
|--------------|--------------|
| - dépenses : | 100 000,00 € |
| - recettes : | 100 000,00 € |

adopté à l'unanimité

**5) Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux
2015 en forêt communale**

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, présente à l'assemblée l'état prévisionnel des coupes et le programme de travaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu l'état prévisionnel 2016 des coupes estimées en forêt communale, élaboré par l'ONF,

vu le programme des travaux tant d'investissement que d'entretien et de fonctionnement proposé par l'ONF,

adopte à l'unanimité

l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2016, tel que proposé par l'ONF pour un volume total de 627 m³ (dont 118 m³ de bois d'œuvre, 19 m³ de bois de feu et 490 m³ de bois non façonné), représentant une recette prévisionnelle de 19 200 €, des dépenses liées à l'exploitation de 6 548 €, soit une recette nette estimée de 12 652 €.

le programme de travaux pour un montant total de 22 370,00 € H.T., dont 9 700,00 € en investissement et 12 430,00 € en fonctionnement, selon les devis joints en annexe

La convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF est arrêtée, conformément aux barèmes qui s'appliquent depuis 2005 pour l'encadrement des travaux effectués en régie.

L'état prévisionnel d'assiette pour 2017 est également adopté.

6) Evaluation du personnel : détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel

Mme Lucienne GILG, maire-adjoint, explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la fonction publique.

Ce dispositif concernera tous les fonctionnaires de la collectivité et s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel sont fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014.

Le fonctionnaire est convoqué 8 jours au moins avant la date de l'entretien par le supérieur hiérarchique. Cette convocation est accompagnée de la fiche de poste de l'intéressé et d'un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte-rendu.

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte principalement sur :

- les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;
- les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;
- la manière de servir du fonctionnaire ;
- les acquis de son expérience professionnelle ;
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;
- les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ainsi que l'accomplissement de ses formations obligatoires ;
- les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

L'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée sont fixés par la collectivité, après avis du comité technique. Ils sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et de niveau de responsabilité assumé. Ils portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,

- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

L'entretien donne lieu à un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte rendu comporte une appréciation générale littérale, sans notation, exprimant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

Dans un délai de 15 jours le compte-rendu est notifié au fonctionnaire qui, le cas échéant, le complète de ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets sur lesquels il a porté, le signe pour attester qu'il en a pris connaissance et le renvoie à son supérieur hiérarchique direct. Le compte rendu est ensuite visé par l'autorité territoriale, versé au dossier du fonctionnaire et communiqué à l'agent. Une copie du compte-rendu est transmise à la Commission Administrative Paritaire et au Centre de Gestion.

Le cas échéant, le fonctionnaire peut initier une demande de révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 15 jours francs suivant la notification du compte rendu au fonctionnaire ; l'autorité territoriale dispose d'un délai de 15 jours à compter de la demande du fonctionnaire pour lui notifier sa réponse.

A l'issue de ce recours auprès de l'autorité, et dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la réponse à la demande de révision, le fonctionnaire peut solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur la révision du compte rendu de l'entretien professionnel.

A réception de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, l'autorité territoriale communique au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.

Les comptes rendus d'entretiens professionnels font partie des éléments déterminants pour l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire prise en compte pour l'avancement d'échelon, pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade et pour la promotion interne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 76 ;

vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 69 ;

vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux

vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 7 octobre 2015 saisi pour avis sur les critères d'évaluation,

décide

d'instaurer l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation, et de fixer comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

les résultats professionnels :

ils sont appréciés par le biais de l'évaluation du niveau de réalisation des activités du poste, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent. La réalisation de chacune d'elles fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes)

les compétences professionnelles et techniques :

elles sont appréciées sur la base de l'évaluation du degré de maîtrise des compétences du métier, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent. Chacune de ces compétences fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 4 niveaux (connaissances, opérationnel, maîtrise, expert).

les qualités relationnelles :

- investissement dans le travail, initiatives
- niveau relationnel (esprit d'équipe, respect de la hiérarchie, remontées d'alertes, sens du service public)
- capacité à travailler en équipe
- respect de l'organisation collective du travail

L'évaluation de ces 4 critères intervient sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes).

les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :

chacune de ces capacités sera évaluée par oui/non.

adopté à l'unanimité

Monsieur Benoît GSELL interroge sur la prise en compte des demandes de formation dans le cadre de l'évaluation. Un plan de formation existe, régulièrement mis à jour et l'ensemble des demandes de formation des agents sont satisfaites, dans la mesure du possible, sachant que pour certaines catégories d'agents, c'est plutôt l'employeur qui incite à la formation

7) Désignation d'un représentant à la commission administrative du CCAS

Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint, informe l'assemblée que suite à la démission du conseil municipal de Mme Christine VAUTIER, la liste « une

nouvelle dynamique pour Benfeld », dont elle était le représentant, n'a plus de délégué dans la commission administrative du CCAS.

Il y a lieu de désigner un nouveau représentant du conseil municipal dans cette instance. Afin de respecter la représentation issue des urnes, elle propose la candidature de Monsieur Eric VILMAIN, qui a succédé à Mme VAUTIER en tant que conseiller municipal.

Ce dernier déclinant cette proposition, MM Christian JAEG et Luis ZOBEIDE présentent leur candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Mme Mona PAJOLE, maire-adjoint, compte tenu de la nécessité de compléter la commission administrative du CCAS

désigne

Monsieur Louis ZOBEIDE pour représenter le conseil municipal dans la commission administrative du CCAS par 24 voix pour, Monsieur Christian JAEG obtenant 3 voix.

adopté à l'unanimité

8) Rapport d'activités 2011-2012 de la COCOBEN

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint et vice-président de la communauté de communes, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du CGCT le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année à chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité au 30 septembre 2014 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport d'activité couvrant la période du 30 septembre 2013 au 30 septembre 2014 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

9) Schéma départemental de coopération intercommunale : avis

Le maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » et plus particulièrement l'article L. 5210-1-1-IV du Code général des collectivités territoriales indique que les communes sont sollicitées par le Préfet pour émettre un avis sur le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) rendu par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Cet avis doit être pris dans un délai de deux mois à compter de la notification du SDCI par le Préfet. A défaut d'avis rendu dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

Ensuite, la CDCI disposera d'un délai de trois mois pour donner son avis compte tenu des délibérations transmises par les EPCI et les communes membres. Le schéma sera arrêté avant le 31 mars 2016. L'arrêté de projet de périmètre est notifié aux collectivités concernées avant le 15 juin 2016 et soumis ensuite pour accord aux communes membres qui auront alors 75 jours pour délibérer. Le conseil communautaire sera également saisi pour avis simple. La fusion doit intervenir au 1^{er} janvier 2017.

La proposition émise par la CDCI dans le cadre de ce schéma est la fusion des trois communautés de communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » qui impose notamment aux communautés de communes de moins de 15 000 habitants de se regrouper avec une autre structure,

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin (SDCI) rendu par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) réunie le 1^{er} octobre 2015 et notifié le 5 octobre 2015 qui prévoit la fusion entre les communautés de communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin,

A ce titre, il convient de faire un rappel du contexte de coopération existant entre les trois structures et qui amène notamment à justifier cette fusion au 1^{er} janvier 2017. Agissant sur un bassin de vie cohérent, les trois communautés de communes travaillent ensemble depuis 2002 dans le cadre d'une charte intercommunautaire puis d'une entente intercommunale. Elles ont mené en commun des projets structurants comme le transport à la demande, une coopération forte en matière de tourisme (mutualisation d'un agent de développement touristique avant fusion des offices de tourisme) et la réalisation d'une plateforme de formation à Benfeld.

Aussi, en vertu de la loi du 16 décembre 2010, un premier schéma produit par l'Etat le 5 mai 2011 (issu de la CDCI du 11 août 2011) avait proposé une fusion entre les communautés de communes du Rhin et de Benfeld et environs. Le seuil du nombre d'habitants était à l'époque fixé à 5000 habitants. Aucune obligation légale ne pesait alors sur les structures pour aller vers une telle fusion. Cependant, la communauté de communes du Pays d'Erstein a également souhaité être associée à cette possible fusion qui a donné lieu à une étude.

La conclusion de cette étude, rendue en septembre 2012, a été de constater la grande disparité de compétences mais aussi de fiscalité entre les trois

communautés de communes concernées. Il avait été acté le fait de travailler vers une convergence des compétences et une harmonisation du régime fiscal.

Depuis début 2015, les trois communautés de communes disposent d'un régime fiscal commun, à savoir la fiscalité professionnelle unique (FPU) et une partie des compétences sont également communes (eau/assainissement ; tourisme ; économie ; organisation d'un transport à la demande, petite enfance et périscolaire...).

D'autre part, elles adhèrent de manière commune à de nombreux organismes extérieurs, tels le SDEA, le SCOTERS, le SYNDENAPHE, l'ATIP, le GCLT (groupement local de coopération transfrontalière)...

En termes de gouvernance, la communauté de communes de Benfeld et environs (17 824 habitants) est composée d'un président, de 5 vice-présidents et d'un conseil communautaire de 30 conseillers. La communauté de communes du Rhin (10 222 habitants) dispose d'un président, 4 vice-présidents et un conseil communautaire de 27 conseillers. Enfin, la communauté de communes du Pays d'Erstein (18 475 habitants) est composée d'un président, de 6 vice-présidents et de 36 conseillers communautaires.

Le projet de SDCI relève d'abord que seule la communauté de communes du Rhin ne peut perdurer dans sa forme actuelle car elle se situe sous le seuil des 15 000 habitants. Cependant, le projet de SDCI estime que « *les points de rapprochement sont suffisamment nombreux pour permettre cette fusion.* » au vu des avancées effectuées depuis 2011. Le document appuie cette affirmation sur les arguments précédemment développés (voir pages 35 et 36 du projet de SDCI).

Il en résulterait un établissement public de coopération intercommunale composé de 28 communes et de 46 521 habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications du maire,

compte tenu de l'ensemble des éléments développés ci-dessus,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » qui impose notamment aux communautés de communes de moins de 15 000 habitants de se regrouper avec une autre structure,

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin (SDCI) présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) réunie le 1^{er} octobre 2015 et notifié le 5 octobre 2015 qui prévoit la fusion entre les communautés de communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin,

décide

d'émettre un avis favorable à la proposition de fusion entre les communautés de communes de Benfeld et environs, du Rhin et du Pays d'Erstein telle qu'elle résulte du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin transmis par le Préfet.

adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la discussion sur le schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur Benoît GSELL interroge sur l'opportunité d'envisager une réflexion sur la création d'une commune nouvelle entre Benfeld et Huttenheim, compte tenu de la proximité géographique, de la nécessité de créer un pôle communal plus fort dans le cadre de la fusion des 3 communautés de communes, des avantages financiers escomptés, notamment en matière de DGF et de la possibilité de mener des projets structurants plus cohérents.

Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

Monsieur Benoît GSELL, au nom du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » pose les questions suivantes :

1) *Terrain des jeunes footballeurs :*

Quelle est la destination du terrain où évoluaient les jeunes footballeurs, avant la construction de la nouvelle salle des sports ? Ce terrain a été occupé pour les besoins du chantier. Et Maintenant ?

Le maire informe que cette place existe et qu'elle dispose a même d'un soubassement pouvant accueillir un plate forme d'évolution.

Mais pour le moment aucun crédit n'a été alloué pour un équipement à cet endroit et aucune demande n'a été formulée en ce sens

2) *Vitesse à l'entrée Est de Benfeld :*

De nombreux aménagements de sécurité ont été réalisés autour et à l'Est de Benfeld. Par exemple à Boofzheim, le site d'accès au terrain de camping depuis la RD5 est comparable à celui de la déchetterie à Benfeld. Les récents aménagements du carrefour permettent aux longs ensembles routiers de quitter ou de rejoindre la RD 5 dans de bonnes conditions de sécurité. L'entrée Est de Benfeld est la dernière du secteur à ne pas être sécurisée. Beaucoup de véhicules entrent en ville avec une vitesse excessive. D'autres pour la quitter accélèrent exagérément dès la sortie du giratoire de l'atelier communal. Quels dispositifs obligeant les usagers à respecter les limitations de vitesse et par conséquent à réduire aussi les nuisances sonores envisagez vous à présent ?

En réponse le maire indique que dès 2014 et 2012 des projets d'aménagement ont été proposés pour ce secteur, dont aucun n'a abouti, principalement pour des raisons de coût, de partage de financement et également des emprises concernées.

Plus récemment différents aménagements ont été réalisés par la commune : parking à l'entrée du chemin d'accès à la déchetterie, ralentisseur dans la rue Rohan, limitation de la vitesse à 30km/h pour les poids lourds...

De même un essai de mise en place de coussins berlinois à l'entrée de la rue Rohan a été effectué en 2014, abandonné à la demande des riverains, compte tenu des nuisances sonores engendrées.

Par ailleurs, les mesures de vitesse, effectuées en 2013 n'ont pas indiquées de vitesse excessives sur la RD 5 à l'entrée de Benfeld.

De manière plus générale, il est rappelé que les programmes d'investissement engagés à court terme (école Briand, financement du parking Est de la gare en 2016, rue de Luxembourg, accessibilité ERP...) et les projets à moyen terme (aménagement du centre ville) mobilisent la totalité des capacités d'investissements pour les prochaines années. Ainsi le financement de tout nouveau projet n'est pas envisageable à court terme.

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Bruno LEFEBVRE présente le compte-rendu de la commission des sports s'est réunie en mairie le 8 octobre dernier.

Concernant la fête du sport 2015 qui s'est déroulée le 6 septembre 2015, le bilan est globalement positif. Une quarantaine d'associations, sportives, culturelles et autres ont pris part à ce rassemblement qui se tient tous les ans, à la rentrée, au commencement du mois de septembre.

L'objectif de cette fête est simple : proposer une journée à l'ensemble de nos associations pour qu'elles puissent se faire connaître du public, qu'elles présentent leurs activités ou leurs disciplines sportives au travers de démonstrations.

La journée a débuté à 9h30 avec la course intergénérationnelle qui a rassemblé 75 coureurs de tous âges. 40 avaient moins de 14 ans. Peu avant midi, avait lieu la remise des coupes suivi de l'accueil des nouveaux arrivants.

Dans l'après-midi, le public a pu aller à la rencontre des associations, voire participer aux démonstrations mises en place par les différents acteurs.

La restauration proposée à l'extérieur par l'OMF a rencontré un beau succès.

Dans l'ensemble, le bilan reste positif. Nous le devons à une météo qui ne nous a pas été forcément défavorable. Des ajustements, améliorations devront être apportés l'an prochain. Des suggestions d'animations autres ont été évoquées et feront l'objet d'une étude.

Une nouvelle approche, un nouveau concept de la fête du sport n'est pas exclu, point qui sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine commission sport.

Concernant le planning des deux salles de sport, force est de constater que la demande associative reste vive, puisque l'ensemble des créneaux de la semaine sont partagés entre le collège en journée, et les associations à partir de 18h et en soirée.

Une revue d'ensemble de ce planning a été faite au cours de cette commission. Un planning qui tend à se stabiliser après quelques ajustements liés au démarrage des sections sportives en place.

Concernant la fête des sportifs méritants 2015, elle aura lieu le vendredi 13 novembre à partir de 19h à la salle des fêtes de Benfeld.

Les membres de la commission sport ont débattu sur le sujet et réaffirmé leur choix quant à l'attribution du titre de sportif méritant 2015.

D'ores et déjà, la saison 2014-2015 s'inscrit comme une grande saison sportive pour notre commune, riche de par les nombreux palmarès et podiums glanés par plus d'une centaine d'athlètes qui se sont illustrés au cours de la saison écoulée, portant haut nos couleurs de par le pays, la région ou le département.

Concernant le point divers, les affaires courantes et autres demandes des associations ont été étudiées, débattues ; chaque membre de la commission ayant le souci d'apporter à chaque dossier une réponse favorable tout en gardant à l'esprit la nécessité du bien-vivre ensemble et du respect de chacun.

Il semble qu'après une à deux saisons, la cohabitation, l'entente et l'entraide aient finies par élire domicile dans ce complexe sportif, ce qui n'est pas sans nous réjouir.

Monsieur Bernard BOUTONNET informe l'assemblée de l'état d'avancement des différents chantiers en cours, à savoir :

- l'aménagement du parking de la gare est achevé depuis ce jour (mise en place de l'éclairage) et celui-ci devrait ouvrir le 16 novembre prochain
- les travaux de mise en conformité électrique de l'église St Laurent sont quasi achevés pour ce qui concerne la partie communale,
- le chantier de restructuration de l'ancien bâtiment de l'école Briand suit son cours normalement

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h45.